



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37034</b>	De <b>Mme Josette Manin</b> ( Socialistes et apparentés - Martinique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Situation des pôles de la Martinique et de la Guadeloupe au sein de l'Université	<b>Analyse</b> > Situation des pôles de la Martinique et de la Guadeloupe au sein de l'Université.
Question publiée au JO le : <b>09/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Date de renouvellement : <b>15/06/2021</b> Date de renouvellement : <b>21/09/2021</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Josette Manin appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le mouvement de contestation des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs des pôles Martinique et Guadeloupe de l'Université des Antilles. Ce mouvement est dû à : des problématiques structurelles dans la gestion de l'université dont les implications sont fortes pour ses personnels et ses formations ; des souffrances au travail vécues par les personnels enseignants et administratifs ; des dérives organisationnelles dans la gouvernance de cette institution et la modification récente des statuts de l'Université des Antilles. Elle rappelle à la ministre qu'un rapport d'évaluation de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, relatif à la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, porté par Mme Danièle Héryn et elle-même, avait été voté et transmis il y a maintenant plus d'un an au ministère. Ce document comportait des recommandations claires pour : apaiser le débat sur la répartition des moyens entre les pôles régionaux ; clarifier les textes afin de sortir de l'impasse juridique ; achever les travaux en cours via des contrats d'objectifs et de moyens et un équilibrage administratif entre les pôles. La députée signale, par ailleurs, que depuis la remise de ce rapport, aucune suite n'a été donnée sur les éventuelles appréciations ou mises en œuvre de ces propositions. Enfin, elle alerte la ministre que les assemblées générales de ces deux pôles ont voté en faveur de la reconduction de ce mouvement de grève. Il est à noter qu'aucun problème relationnel n'existe entre les étudiants et les personnels enseignants ainsi qu'administratifs des deux pôles et que la volonté de garder une unité au sein de l'Université demeure. Elle souhaite connaître les solutions que Mme la ministre pourrait porter sur ce dossier afin d'éviter une dégradation de la situation dans les semaines à venir.